

DÉPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE – ARRONDISSEMENT DE MACON

CANTON DE TRAMAYES
COMMUNE DE TRAMAYES

Tel: 03 85 50 51 18 --- Fax: 03 85 50 55 76--- Courriel: mairie.tramayas@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 07 MAI 2015**

L'an deux mille quinze, le sept mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayas, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Étaient présents: Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Gérard DESRAYAUD, Robert MAZOYER, Cécile CHUZEVILLE, Véronique MOURTON, Olivier PARDON, Cédric DUBOIS, Amélie AUCAGNE, Daniel GERBIER, Maurice AUCAGNE, Christèle STALLA, Dominique BONNIN, Anne ACCARY.

Absent excusé: Jean-Marie BERTHOUD (pouvoir à Cédric DUBOIS)

Secrétaire: Amélie AUCAGNE

Membres en exercice : 15/ présents ou représentés : 15, votants: 15

Convocation du 02/05/2015- Publication du 11/05/2015

OBJET: Projets à réaliser dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Tramayas, en lien avec la communauté de communes de Matour et sa Région, est lauréate de l'appel à projet national « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte – TEPcv ». Il indique que dans ce cadre, il convient de signer avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie une convention précisant les projets pour lesquels la commune souhaite bénéficier d'un financement spécifique TEPcv. Il propose que cette convention porte sur deux projets ayant faits l'objet d'étude de la part de l'Agence Technique Départementale. Le premier est la transformation du chauffage électrique de la résidence de Vannas en chauffage hydraulique accompagné du raccordement de la résidence de Vannas au réseau de chaleur communal. Pour ce projet il est demandé un financement à hauteur de 10 000 € dans le cadre TEPcv. Le deuxième projet est la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie afin d'obtenir des logements en haute qualité environnementale. Pour ce projet il est demandé un financement à hauteur de 90 000 € dans le cadre TEPcv.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- De retenir le projet de transformation du chauffage de la résidence de Vannas dans la convention TEPcv.
- De demander pour le projet de transformation du chauffage de la résidence de Vannas une subvention de 10 000 € dans le cadre TEPcv.
- De retenir le projet de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie dans la convention TEPcv.
- De demander pour le projet de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie une subvention de 90 000 € dans le cadre TEPcv.
- D'autoriser le Maire ou son Premier Adjoint à mener à bien cette opération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Michel MAYA

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le ... 12 MAI 2015
et publié, affiché ou notifié le ...
Le Maire



15 - 1205 2015 - 545